



Déclaration de Politique Qualité

Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité



En lien avec la Déclaration de politique provinciale 2024-2030 du 30 janvier 2025 qui met en avant la nécessité d'une intervention provinciale en matière d'agriculture, qui se concentre là où elle est utile et pertinente, le Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité (CPAR) propose des services d'encadrements technico-économiques de qualité et de proximité, modernes et respectueux de l'environnement via ses activités d'échantillonnages et d'analyses dans le domaine de la qualité des sols et des produits agricoles.

Fort d'une expertise de plus de 50 ans, dont la qualité est reconnue depuis 2005 par une accréditation BELAC ISO/IEC 17025, le CPAR a pour objectif d'être un guichet unique au service des communes, des intercommunales, des opérateurs économiques et des citoyens du Brabant wallon, en matière d'analyses et de conseils agricoles, horticoles et environnementaux.

S'appuyant sur les principes d'une gouvernance innovante et démocratique, d'une collaboration approfondie avec les services publics du secteur ainsi que d'une compréhension et d'une expertise fine des besoins du territoire, le Collège provincial confirme la nécessité de soutenir la démarche qualité des pôles d'expertise du CPAR au travers de l'accréditation ISO/IEC 17025 des laboratoires d'analyses agricoles et de la Cellule d'encadrement technique extérieure, dans le respect de la structure hiérarchique de l'administration provinciale, des règlements provinciaux en vigueur et des budgets approuvés par le Conseil provincial du Brabant wallon.

Cette stratégie de mise en œuvre d'un service public innovant et de qualité, accessible et de répondant aux besoins des citoyens et des pouvoirs locaux du territoire s'axe sur :

- La satisfaction et la collaboration avec les clients ;
- La satisfaction des parties prenantes (Services provinciaux, Direction d'administration, Directrice générale, Collège provincial, Conseil provincial) ;
- La Collaboration avec les partenaires régionaux pour une harmonisation et une complémentarité des services ;
- L'engagement à l'impartialité et la garantie de confidentialité ;
- La sécurité et la satisfaction au travail des agents ;
- La fiabilité des résultats, les développements analytiques et l'amélioration continue des services publics de proximité aux citoyens ;
- La gestion des risques et opportunités ainsi que la préparation des objectifs et orientations futurs.

Afin d'atteindre les objectifs généraux fixés, le Collège provincial charge le CPAR de mettre en œuvre les actions nécessaires pour :

- Satisfaire aux exigences applicables ;
- Assurer la formation continuée et la compétence des agents ;
- Assurer la qualité des résultats notamment par la mise en œuvre de contrôles de qualité et la participation à des essais inter laboratoires ;
- Assurer la maîtrise du système qualité, l'amélioration continue et la rationalisation des processus en maintenant la cohérence des activités ;
- Assurer une gestion optimale des ressources humaines et financières de l'Institution ;
- Maintenir des équipements modernes et bien entretenus, favoriser des technologies propres et innovantes ;
- Assurer l'efficacité et la durabilité des services en digitalisant les processus pour une meilleure accessibilité, rapidité et transparence ;
- Assurer une bonne communication, compréhension et mise en application de la Politique Qualité et du système de management de la qualité (SMQ) à l'ensemble des agents.

L'évaluation, l'optimisation et l'amélioration de l'efficacité du système de management de la qualité repose sur la mise en place de plusieurs canaux de communication et de suivi d'indicateurs de qualité décrits dans les procédures organisationnelles et techniques du SMQ.

Les objectifs fixés et les indicateurs qualité du SMQ sont revus annuellement en Revue de Direction dans un esprit d'amélioration continue et d'excellence.

En offrant des outils efficaces et pertinents de maîtrise de la qualité des sols, des produits agricoles et agro-alimentaires de notre territoire, dans l'optique de développement d'une agriculture raisonnée, nous sommes convaincus que le CPAR contribue au maintien de la compétitivité, de la rentabilité et de la reconnaissance des activités des agriculteurs, producteurs et artisans de bouche du Brabant wallon et qu'il constitue un partenaire incontournable pour accompagner les acteurs du secteur dans les transitions énergétiques et numériques futures.

Wavre, le

13/3/25

La Directrice générale,

Annick Noël



Le Président du Collège provincial,

Tanguy Stuckens